



DEMANDE DE PRESTATION DE SERMENT DEVANT LA COUR D'APPEL DE PAU

Toute demande de prestation de serment doit être transmise en double exemplaire :

➤ **Un exemplaire papier**

- adressé par courrier RAR au Bâtonnier en exercice à l'Ordre des Avocats, au 3 bis Rue Gassiot – 64000 PAU

OU

- remis en mains propres au Bâtonnier en exercice

➤ **Un exemplaire sous forme dématérialisée adressée à contact@avocats-pau.fr**

Vous préciserez le nom du barreau auquel vous souhaitez vous inscrire et joindrez à votre demande les pièces suivantes :

- ✓ L'original du CAPA.
- ✓ L'original de la Maîtrise ou du Master.
- ✓ Un extrait d'acte de naissance délivré par la Mairie du lieu de naissance.
- ✓ Le certificat de nationalité délivré par le Tribunal d'Instance de votre domicile (si retard dans la délivrance de ce document, transmettre une copie couleur de la pièce d'identité recto-verso).
- ✓ Une copie de votre carte nationale d'identité (recto/verso) ou de votre passeport et éventuel titre de séjour si vous n'êtes pas ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne,
- ✓ Une copie du certificat de nationalité pour les personnes nées à l'étranger et n'ayant pas obtenu la nationalité française
- ✓ Une copie de la convention de réciprocité si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union européenne,
- ✓ Un extrait B3 du casier judiciaire de moins de 3 mois
- ✓ 2 photos d'identité avec le nom et le prénom inscrits au verso
- ✓ Un curriculum vitae



✓ Un règlement des frais d'instruction du dossier :

150 € pour la prestation de serment annuelle du mois de décembre

Ou

200 € pour une prestation de serment sollicitée en cours d'année

Règlement par :

- **Chèque** à l'ordre de « l'Ordre des Avocats de PAU ☐

ou

- **Virement** : IBAN FR76 3000 3022 7300 0500 0361 250 ☐
BIC : SOGEFRPP

Référence : NOM + PSERMENT